

Marbrier du bâtiment et de la décoration



Le titulaire de la spécialité Marbrier du bâtiment et de la décoration de certificat d'aptitude professionnelle est un ouvrier professionnel qualifié qui exerce son métier dans les entreprises du bâtiment ou d'agencement, dans les carrières et matériaux et dans le domaine du funéraire.

Dans la décoration du bâtiment, il fabrique, pose, restaure des ouvrages variés (revêtement de façades, éléments d'agencement et de décoration intérieure et extérieure, ornementation, éléments d'escaliers, ...)

Il peut également intervenir dans le domaine du funéraire. Il intervient sur des matériaux naturels, composites, céramiques qu'il travaille à l'aide de machines (traditionnelles et numériques) et manuellement.

Il peut intervenir dans toutes les phases de travail, de la tranche à la pose, en passant par la transformation. Il doit tirer le meilleur parti d'une tranche de pierre pour réaliser des éléments tels que :

- dans la construction proprement dite : parois, encadrement de portes et fenêtres, ...
- dans la décoration d'intérieur et d'extérieur : parements de façade, corniches, cuisines, cheminées, revêtements d'ouvrages du bâtiment, décoration, ...
- dans le mobilier d'extérieur, dont celui pour l'aménagement urbain
- dans l'activité funéraire, principalement des monuments, de l'ornementation, de la gravure et plus largement dans l'art.

Les traditions locales de construction conduisent également à la mise en œuvre fréquente de certains matériaux sur des ouvrages ou selon des méthodes spécifiques, en fonction de la nature des pierres utilisées. Les évolutions technologiques font apparaître de nouveaux produits et de nouveaux systèmes de fabrication et de mise en œuvre.

Les activités principales sont :

- en atelier :
 - tracer des épures, des croquis d'éléments d'ouvrages simples,
 - débiter, assembler, polir, réaliser les finitions,
 - conduire des machines et équipements, en assurer l'entretien élémentaire et la maintenance de premier niveau.
- sur chantier :
 - réaliser des travaux de restauration d'ouvrage,
 - réaliser la pose des éléments d'ouvrages préparés en atelier

Les matériaux utilisés sont sous forme de : blocs, tranches, produits semi-ouvrés

🔄 Débouchés

Le secteur d'activité économique regroupe des entreprises dans les domaines suivants : l'extraction de la pierre, le travail de la pierre, la marbrerie funéraire, le monument historique.

Les entreprises de ce secteur sont majoritairement de petites entreprises, bien que l'on trouve des entreprises de toutes tailles voire d'envergure nationale.

L'activité se situe dans l'exécution de travaux neufs mais aussi dans le cadre d'opérations de rénovation ou de restauration selon l'évolution des marchés du secteur ; dans certains cas cela comprend des travaux de démolition réalisés sous le contrôle de la hiérarchie.

🔄 Accès à la formation

Après une classe de 3^{ème}

🔄 Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h

Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

- (a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
 (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
 (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

Enseignements professionnels

- Acquisition d'une méthode de travail. Les élèves apprennent à préparer un chantier : établir le planning des travaux, organiser l'approvisionnement en matériels et matériaux.
- Étude de matériaux Technologie de l'outillage à main et des effets sur le matériau
- Affûtage et entretien de l'outillage,
- Technologie de la manutention,
- Dressage des arêtes et de surfaces,
- Approche de l'histoire de l'architecture,
- Technologie propre à la restauration, à l'entretien et à la protection des œuvres
- Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité au travail

Stages

La durée de la période de formation en milieu professionnel est de quatorze semaines sur un cycle de deux ans. Deux semaines spécifiques s'y ajoutent; organisées par l'établissement de formation, elles ont pour objet la préparation des attestations de Sauveteur Secouriste du Travail (SST), de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP). La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Enseignement professionnel :

- Analyse d'une situation professionnelle, coeff. 4

- Réalisation d'ouvrages courants, coeff. 9 (dont coeff. 1 pour la prévention santé environnement)
- Réalisation de tracés professionnels, coeff. 4.

Enseignement général :

- Français et histoire – géographie – éducation civique, coeff. 3
- Mathématiques- sciences physiques et chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Epreuve facultative : Langue vivante étrangère

Statistiques

Académie de Toulouse

En 2017 : 6 présents, 5 admis (soit 83.33% de réussite).

Candidats en apprentissage uniquement

En 2018 : 11 présents, 11 admis (soit 100.00% de réussite).

Candidats en apprentissage uniquement

En 2019 : 5 présents, 5 admis (soit 100% de réussite).

Candidats en apprentissage uniquement

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCLIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- BP Métiers de la pierre
- Bac pro Artisanat et métiers d'art option arts de la pierre

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Où se former en Occitanie

81 Lacrouzette

CFA régional de l'UNICEM Occitanie **A** ↗

A Formation en apprentissage

↗ Internat Filles Garçons

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Dossier « Le dico des métiers »
- Zoom sur Les métiers des industries de carrières et matériaux de construction
- Zoom sur Les métiers du bâtiment

- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Rangueil

05 67 52 41 55 - cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi

Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch

05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors

Tél. 05.65.30.19.05 - valerie.ballester@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin

05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres

Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom

05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville

05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac

05 67 76 55 66 - valerie.ballester@ac-toulouse.fr

CIO Foix

05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes

05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau

cio.millau@ac-toulouse.fr

CIO Montauban

05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret

05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez

05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord